



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA  
MAINTENANCE ET ASSISTANCE DES  
LOGICIELS : CONCERTO OPUS, MAESTRO  
OPUS, CONCERTO PRESTO OPUS, CONCERTO  
MOBILITE OPUS ; ESPACE CITOYEN PREMIUM  
ET ESPACE CITOYEN PREMIUM TEST**

**DÉCISION N° DM-22-456  
EN DATE DU 09 DECEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que le marché relatif à l'utilisation, assistance et maintenance des logiciels CONCERTO OPUS, MAESTRO OPUS, ESPACE CITOYEN PREMIUM et ESPACE CITOYEN PREMIMU TEST arrive à échéance au 31 décembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de poursuivre la maintenance de ces logiciels et services associés pour la bonne gestion des services dédiés aux administrés ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société ARPEGE, représentée par Monsieur Bruno BERTHELEME, en qualité de Président, un marché relatif à la maintenance et Assistance des logiciels : CONCERTO OPUS, MAESTRO OPUS, CONCERTO PRESTO OPUS, CONCERTO MOBILITE OPUS, ESPACE CITOYEN PREMIUM ET ESPACE CITOYEN PREMIUM TEST.

La validité de ce marché est à compter 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une période initiale de 12 mois. Il est reconductible de façon tacite 3 fois pour une période d'un an, pour se terminer le 31 décembre 2026.

Le marché est traité à prix mixte et se compose comme suit :

- Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire est 44 895.48 € HT
- Le montant maximum des prestations complémentaires qui font l'objet d'un bon de commande est fixé 25 000.00 € HT par période d'exécution

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20221209-lmc1H10252H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 09/12/2022  
Date de Publication : 09/12/2022